

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 21 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-III-02

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS
SPORTIVES DES COLLEGES**

Dès la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public du second degré, l'Assemblée Départementale, en complément de sa politique en direction des collèges, s'est inscrite dans le processus législatif et réglementaire en matière d'installations sportives de ces établissements.

Dans ce cadre les installations nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement à part entière, ont été réalisées.

Tout d'abord, en 1987, lors de la construction des collèges de Labastide-Saint-Pierre et Nègrepelisse, où gymnases, vestiaires et autres équipements ont été prévus pour chacun d'entre eux.

Par la suite, en 1990, un vaste programme de constructions, d'extensions et de grosses réparations des installations sportives des collèges existants a été mis en place, avec la volonté d'optimiser les équipements ainsi construits.

Dans ce cadre, notre Assemblée a adopté le principe suivant : toutes les communes, dès lors qu'elles en font la demande et en assurent le financement, peuvent apporter des modifications ou demander des compléments au programme de base.

Enfin, en 2008, afin d'assurer la pérennité de nos installations, un programme prévisionnel d'investissement relatif aux installations sportives des collèges publics (PPIG) a été voté, dans le but de planifier nos interventions.

I – BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

1- Constructions, extensions, réhabilitations

Les installations suivantes ont été réalisées et mises en service pour un montant global de travaux de 12 933 545 € TTC:

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont-de-Lomagne	vestiaires-douches
Castelsarrasin – Flamens	salle 44 m x 24 m
Caussade	salle 30 m x 20 m
Grisolles	réhabilitation salle 40 m x 20 m vestiaires-sanitaires
Labastide-Saint-Pierre	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lafrançaise	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m
Lauzerte	salle 30 m x 20 m réhabilitation salle 44 m x 24 m
Montauban - Ingres - Jean-Jaurès	salle 30 m x 20 m salle 30 m x 20 m
Nègrepelisse	salle 44 m x 24 m salle 30 m x 20 m vestiaires-douches pour terrain extérieur
Saint-Antonin-Noble-Val	salle 44 m x 24 m
Valence d’Agen	salle 44 m x 24 m

D’autre part, des **opérations spécifiques** ont été effectuées en complément de ce programme. Il s’agit :

- d’une part, de la restructuration et de l’extension du gymnase de la **Vaillante Olympique Montalbanaise (V.O.M.)**, propriété de la ville de **Montauban**, opération pour laquelle nous avons financé 50 % des travaux, soit une subvention de **91 469 €** ;

- d’autre part, de l’opération de réhabilitation du **gymnase de l’Uvarium à Moissac**, mis à disposition des élèves de la cité scolaire François Mitterrand, avec un financement assuré à parité par la commune de Moissac, le Conseil Régional et le Conseil Général, ce qui a représenté une subvention de **106 714 €** ;

- enfin, de la réhabilitation du gymnase du **Manège au collège Ingres**, dont l'originalité a résidé dans son double objectif : en premier lieu, satisfaire au remplacement de l'ancien gymnase de l'IUFM transformé en médiathèque, mais aussi, poursuivre la mise à niveau du parc départemental des installations sportives des collèges, pour un **coût global de 235 442 € TTC**, entièrement supporté par le Conseil Général.

Aujourd'hui, nous constatons que **la quasi-totalité** du programme arrêté par l'Assemblée Départementale **a été menée à bien**, en précisant que **les conventions réglant les modalités de gestion et d'utilisation des équipements ont été signées.**

Celles-ci, conclues avec les communes et les principaux de collèges, fixent, en particulier, les charges spécifiques de chacune des collectivités concernées :

- entretien et fonctionnement **à la charge de la commune,**
- complément et renouvellement du gros matériel sportif **à la charge du Département,**
- dépenses d'investissement (grosses réparations, interventions urgentes) **réparties à parité entre les deux collectivités,** pour les installations sportives couvertes.

2- Installations sportives extérieures

Si les installations sportives couvertes sont indifféremment utilisées par les collégiens et les associations sportives locales, les plateaux sportifs et les aires d'athlétisme des collèges sont utilisés par les seuls collégiens. Ainsi, s'il est apparu légitime d'assurer un cofinancement entre le département et la commune siège pour les gymnases, il est apparu tout aussi légitime que le Conseil Général, qui a la charge des collèges, assure 100 % du financement des installations sportives extérieures.

C'est dans ce cadre, que les plateaux sportifs et pistes des collèges, qui apparaissaient en mauvais état, ont été réhabilités depuis 2006, **pour un montant global de travaux de 227 382 € :**

COMMUNES	EQUIPEMENTS REALISES
Beaumont de Lomagne	réfection du plateau d'éducation physique et sportive
Castelsarrasin - Flamens	réfection du plateau sportif et de la piste d'athlétisme
Grisolles	réfection de la piste d'athlétisme
Lafrançaise	réfection de la piste d'athlétisme
Montauban - Ingres - Olympe de Gouges	réfection de la piste d'athlétisme rénovation et protection des aires de sauts
Saint-Antonin-Noble-Val	réhabilitation d'un plateau sportif et de la piste d'athlétisme
Valence d'Agen	rénovation de la piste d'athlétisme et des aires de lancers

Au-delà de la mise à niveau nécessaire des installations susvisées, c'est suivant le même principe de prise en charge à 100 % par le Conseil Général, que nous avons décidé, pour l'ouverture des **collèges Vercingétorix à Montech et Azaña à Montauban**, de réaliser les plateaux et pistes indispensables, **pour une dépense globale de 348 142 € TTC.**

3 - Subventions d'investissement versées aux Collectivités

a-Participations versées aux communes

(Article 2041463 - Sous-Fonction 221)

S'agissant des contributions versées aux communes pour la réalisation d'équipements sportifs, je tiens à vous préciser que les projets s'inscrivaient dans une démarche visant à satisfaire, non seulement les besoins de la pratique sportive des clubs, mais aussi les besoins relatifs à l'éducation physique et sportive des collèges.

Je vous rappelle les décisions de 2010, au titre desquelles le Conseil Général s'est engagé sur les points suivants :

- création de la Plaine de jeux de **Pouty** à Montauban, avec la **construction de vestiaires-sanitaires**, venant compléter **la création de la piste** d'athlétisme, pour une aide financière globale accordée de 115 750 € ;

- **construction de la salle multisports au stade de la Fobio** à Montauban pour une aide financière accordée de 483 000 €, à l'identique de la subvention du Conseil Régional.

Sur ces deux opérations, je vous précise que, contrairement aux engagements pris, Madame le Maire de Montauban refuse l'accès gratuit aux collégiens. Aussi, je lui ai adressé un courrier, courant janvier, précisant que tant que les collégiens ne pouvaient utiliser ces installations dans les conditions préalablement définies, le Conseil Général ne procéderait pas au mandatement des subventions considérées.

Je vous rappelle, de plus, que c'est dans le cadre de cette politique, que nous avons approuvé, lors du vote du budget primitif de 2006, la participation versée à la commune de Castelsarrasin pour la **réalisation de vestiaires-sanitaires** au gymnase des Fontaines, assortie de **l'extension de la salle de gymnastique de ce même complexe sportif**, profitant ainsi aux élèves du **collège Jean de Prades**.

b-Subventions à la Région

(Article 204121 - Sous-Fonction 221)

Conformément aux relations contractuelles qui nous lient avec la Région dans le cadre de la gestion des cités scolaires, nous avons approuvé, lors d'une précédente session, la participation du Conseil Général, à verser à la Région dans le cadre de l'opération d'aménagement des aires de sport extérieures de la cité scolaire **François Mitterrand à Moissac**. Je vous rappelle que nous sommes redevables à la Région d'une participation financière au prorata du nombre d'élèves de collège fréquentant la cité scolaire.

Pour la cité scolaire François Mitterrand, cette participation, fixée à 60 % du montant HT des travaux, a fait l'objet, lors d'une précédente session, de l'adoption d'une autorisation de programme de 78 061 € (60 % de 130 103 €).

II – PROPOSITIONS POUR 2011

Je vous propose, pour 2011, d'examiner les propositions budgétaires, relatives aux :

1. différents programmes de travaux annuels et dépenses diverses,
2. programmes pluriannuels de travaux, dont le PPIG.

1- Travaux annuels

a-Travaux de grosses réparations et interventions urgentes

(Article 231314 - Sous-Fonction 221)

Concernant ces travaux, je vous rappelle notre délibération du budget primitif 2007 fixant la procédure d'intervention en la matière et visant à entretenir et maintenir en bon état, les équipements que nous avons réalisés, comme nous le faisons pour les collèges.

Sur ce type d'intervention, les communes concernées sont assujetties à participation financière à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, pour les seules installations sportives couvertes.

La procédure mise en œuvre prévoit :

- que les opérations d'un coût supérieur à 1 525 € HT feront l'objet d'un rapport en Commission Permanente en fin d'exercice,
- que les opérations d'un coût inférieur à 1 525 € HT sont réalisées sur simple ordre de service du service instructeur,
- que la participation financière communale est appelée à l'année N + 1.

Pour l'ensemble des interventions auxquelles nous aurons à faire face dans le cadre de ces travaux d'investissement, tant en matière de réparations, que de sécurité, je vous propose de prévoir, sur l'article 231314, sous-fonction 221, les crédits suivants pour 2011 :

- Autorisation de programme 2011..... **40 000 €**
- Crédits de paiement 2011..... **40 000 €**

b-Premier équipement, complément et renouvellement
(Article 21571- Sous-Fonction 221)

En complément des travaux de construction, d'extension, de grosses réparations ou de réhabilitation, il convient, conformément à la politique départementale en la matière, de prévoir le complément ou le renouvellement du gros matériel sportif, indispensable à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

De plus, nous sommes amenés, du fait de la **réglementation en matière d'équipements sportifs** et de leur utilisation intensive, à renouveler régulièrement les matériels devenus non seulement obsolètes, mais aussi, et surtout, non conformes aux **normes de sécurité en vigueur**.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver l'inscription des crédits suivants, sur l'article 21571, sous-fonction 221 du budget départemental :

- Autorisation de programme 2011..... 25 000 €
- Crédits de paiement 2011..... **25 000 €**

c-Autres prestations de service

(Article 611 - Sous-Fonction 221)

Le Code du Sport, dans ses articles R 223-19 à R 223-26, exige que les propriétaires d'installations sportives procèdent à des vérifications périodiques de solidité et de stabilité des équipements sportifs, tels que les buts de basket-ball, de handball ou de football, suivant des conditions très précises. Pour ces vérifications, il est indispensable de faire appel à des sociétés spécialisées et agréées.

Pour 2011, il convient de prévoir un crédit de paiement de **3 000 €**

2 - Travaux pluriannuels

a-Études pour la construction de gymnases

(Article 2031- Sous-Fonction 221)

Comme la politique départementale le prévoit et comme nous l'avons fait pour les collèges Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre, Antonin Perbosc à Lafrançaise, ou encore Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse, il convient d'envisager la programmation des installations sportives couvertes des derniers collèges construits en Tarn-et-Garonne.

De-même, je vous invite à garder en perspective les besoins de complément de salles sportives des installations plus anciennes, telles que celles des collèges Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne, ou Jean Lacaze à Grisolles.

En ce sens, je vous propose de charger nos services, accompagnés des prestataires nécessaires, de mener les études techniques de faisabilité pour la construction des gymnases et salles de gymnastique des collèges susvisés.

Néanmoins, je vous rappelle l'un des grands principes de ces opérations, qui relèvent d'un cofinancement Département-Ville, en regard d'une politique de plein emploi des équipements publics. Les installations ainsi créées, sont ouvertes aux associations sportives locales en dehors du temps scolaire.

Si pour trois des communes susvisées, cela ne pose aucun problème, la situation est plus complexe à Montauban. En effet, Madame le Maire m'a fait savoir, par écrit, que la Ville ne participerait pas au financement du gymnase du collège Manuel Azaña.

Aussi, les études qu'il convient de mener devront prendre en compte cette situation spécifique. Cette dernière nous conduira, pour le collège Manuel Azaña, à nous prononcer sur la réalisation d'un gymnase exclusivement porté par le Département et à usage unique des collégiens.

Je ne manquerai pas, lors de l'une de nos prochaines sessions, de vous communiquer les conclusions de ces études, point de départ des décisions à prendre quant aux constructions considérées.

Pour ce faire, je vous propose d'approuver l'inscription des crédits d'études suivants, sur l'article 2031, sous-fonction 221 du budget départemental :

- Autorisation de programme 2011..... 40 000 €
- Crédits de paiement 2011..... **40 000 €**

b-Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PIIG)
(Article 231314 – Sous-Fonction 221)

Les travaux réalisés, les opérations en cours et les tranches programmées dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases, établissement par établissement, sont détaillés en **annexe 1**.

➤ **Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne**

Un programme de travaux pour la rénovation du gymnase et des vestiaires a été prévu en plusieurs tranches.

Dans le cadre du budget primitif de 2011, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **130 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010, relative à la première tranche de cette opération,
- d'adopter une autorisation de programme de **90 000 €** pour la dernière tranche de cette opération et ratifier un crédit de paiement correspondant de **90 000 €**.

➤ **Collège Pierre Darasse à Caussade**

Le programme de travaux prévoit le remplacement et la mise aux normes de sécurité des buts de basket-ball relevables en charpente.

Au titre du budget primitif de 2011, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **20 000 €** et ratifier un crédit de paiement correspondant de **20 000 €**.

➤ **Collège Jean Lacaze à Grisolles**

Un programme de travaux est prévu pour la rénovation des plateaux sportifs du collège.

Au titre du budget primitif de 2011, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **90 000 €** et ratifier un crédit de paiement correspondant de **90 000 €**.

➤ **Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre**

Un programme de travaux pour la rénovation du gymnase et des vestiaires a été prévu en plusieurs tranches.

Dans le cadre du budget primitif de 2011, je vous propose :

- de ratifier un crédit de paiement de **180 000 €** au titre de l'autorisation de programme 2010, relative à la première tranche de cette opération,
- d'adopter une autorisation de programme de **85 000 €** pour la dernière tranche de cette opération et ratifier un crédit de paiement correspondant de **85 000 €**.

➤ **Collège Pays de Serres à Lauzerte**

Les travaux de protection et de réhabilitation des accès du nouveau gymnase sont terminés, ainsi que ceux relatifs à l'étanchéité, l'isolation et la mise aux normes électriques de l'ancien gymnase.

L'autorisation de programme globale, d'un montant de 160 000 €, est couverte par l'ensemble des crédits de paiement inscrits sur les exercices antérieurs.

➤ **Collège Ingres à Montauban**

Le programme de travaux concerne la **réhabilitation d'un gymnase** situé dans l'enceinte du collège, mais qui est resté la propriété de la commune lors du transfert des biens meubles et immeubles à l'occasion des premiers actes de la décentralisation. Dans l'attente du transfert de propriété de la Ville vers le Conseil Général, cette opération reste suspendue.

➤ **Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse**

Les travaux de construction d'un **local de rangement** pour le gros matériel sportifs sont engagés.

Je vous propose donc de ratifier un crédit de paiement de **68 000 €** au titre de l'autorisation de programme correspondante de 2009.

Pour ce qui concerne le projet de **réfection de la piste d'athlétisme**, l'autorisation de programme correspondante de 40 000 € a été adoptée au titre du budget primitif de 2010. Pour des contraintes techniques de proximité de lieux, les travaux seront engagés ultérieurement, une fois l'opération de construction du local-rangement terminée.

Le programme prévisionnel d'investissement prévoit, de plus, des travaux d'isolation et d'électricité dans la salle 30m x 20m de gymnastique.

S'agissant de ce projet, je vous propose, au titre du budget primitif de 2011, d'adopter une autorisation de programme de **50 000 €**.

➤ **Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val**

La construction d'une **structure artificielle d'escalade** au sein du gymnase est terminée. Elle a été mise en service à la rentrée scolaire 2010. L'opération a été soldée pour un montant de 106 293 €.

Le programme prévisionnel prévoyait aussi des travaux pour la rénovation d'un plateau sportif, pour lesquels je vous propose, au titre du budget primitif de 2011, d'adopter une autorisation de programme de **35 000 €**.

➤ **Collège Jean Rostand à Valence d'Agen**

Les travaux de **réhabilitation des vestiaires et des sanitaires** de l'ancien gymnase sont terminés. L'opération a été soldée pour un montant de 28 137 €.

Compte tenu de ces précisions, je vous propose, **au titre de la phase 2011-2012** de notre programme prévisionnel d'investissement des gymnases, d'approuver une autorisation de programme globale de **370 000 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	90 000 €
- Collège Pierre Darasse à Caussade.....	20 000 €
- Collège Jean Lacaze à Grisolles.....	90 000 €
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.....	85 000 €
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.....	50 000 €
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val.....	35 000 €

avec la ratification d'un crédit de paiement global de **663 000 €** correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	220 000 €
- Collège Pierre Darasse à Caussade.....	20 000 €
- Collège Jean Lacaze à Grisolles.....	90 000 €

- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre..... 265 000 €
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse..... 68 000 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan des travaux relatifs aux installations sportives dans les collèges réalisés au 31 décembre 2010 ;
- Approuve le programme suivant pour 2011 :

1- Travaux annuels

a-Travaux de grosses réparations et interventions urgentes

- Adopte une autorisation de programme 2011 de 40 000 € ;

b-Premier équipement, complément et renouvellement

- Adopte une autorisation de programme 2011 de 25 000 € ;

2 - Travaux pluriannuels

a-Études pour la construction de gymnases

- Adopte une autorisation de programme 2011 de 40 000 € ;

b-Programme Prévisionnel d'Investissement dans les Gymnases (PPIG)

- Approuve une autorisation de programme 2011 globale de 370 000 € correspondant à :

- Collège Théodore Despeyrous à Beaumont de Lomagne.....	90 000 €
. dernière tranche de la rénovation du gymnase et des vestiaires	
- Collège Pierre Darasse à Caussade.....	20 000 €
. remplacement et mise aux normes de sécurité des buts de basket-ball relevables en charpente	
- Collège Jean Lacaze à Grisolles.....	90 000 €
. rénovation des plateaux sportifs du collège	
- Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre.....	85 000 €
. dernière tranche de la rénovation du gymnase et des vestiaires	
- Collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse.....	50 000 €
. travaux d'isolation et d'électricité de la salle 30m x 20m de gymnastique	
- Collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val.....	35 000 €
. rénovation d'un plateau sportif	

- Ratifie l'inscription des crédits de paiement suivants :

- Article 231314, sous-fonction 221

Interventions urgentes

. au titre de l'autorisation de programme 2011..... 40 000 €

Programme prévisionnel d'investissement dans les gymnases

. au titre de l'autorisation de programme 2009..... 68 000 €

- collège Jean-Honoré Fragonard à Nègrepelisse

. au titre de l'autorisation de programme 2010..... 310 000 €

dont :

- collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne : 130 000 €

- collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre : 180 000 €

. au titre de l'autorisation de programme 2011..... 285 000 €

dont :

- collège Théodore Despeyrous à Beaumont-de-Lomagne : 90 000 €

- collège Pierre Darasse à Caussade : 20 000 €

- collège Jean Lacaze à Grisolles : 90 000 €

- collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre : 85 000 €

663 000 €

- Article 2031, sous-fonction 221

- études pour la construction de gymnase

. au titre de l'autorisation de programme 2011..... 40 000 €

- Article 21571, sous-fonction 221
 - premier équipement, complément et renouvellement
 - . au titre de l'autorisation de programme 2011..... 25 000 €

- Article 611, sous-fonction 221..... 3 000 €
 - autres prestations de service

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

ANNEXE 1

**PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLEGES 2008-2013
TABLEAU RECAPITULATIF APRES REAJUSTEMENTS BP 2011**

CG11/3ème/BP-III-02ann

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
T. Despeyrous Beaumont de Lomagne	I	-	-	210 000 €	140 000 €	-	350 000 €
	II	-	-	-	90 000 €	-	
	III	-	-	Mise aux normes électriques, sanitaires,étanchéité	Mise aux normes sanitaires et sol sportif	-	
Flamens Castelsarrasin	I	-	-	-	-	50 000 €	50 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	Isolation et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité	
J. de Prades Castelsarrasin	I	-	-	-	-	-	Néant
	II	-	-	-	-	-	-
	III	-	-	-	-	-	
Pierre Darasse Caussade	I	-	-	-	20 000 €	140 000 €	160 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	Mise aux normes sécurité buts de basket relevables en charpente	Réhabilitation du revêtement de sol sportif	

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
Jean Lacaze Grisolles	I	-	-	-	90 000 €	40 000 €	130 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	Réhabilitation des plateaux sportifs	Travaux isolation et d'étanchéité	
J.J. Rousseau Labastide St Pierre	I	-	-	300 000 €	150 000 €	130 000 €	580 000 €
	II	-	-	-	85 000 €	-	
	III	-	-	Travaux de sécurité, étanchéité, isolation	Mise aux normes sanitaires et revêtement de sol sportif	Création d'une piste d'athlétisme	
A. Perbos Lafrançaise	I	-	-	-	-	40 000 €	40 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	Mise aux normes éclairage et travaux isolation	
P. de Serres Lauzerte	I	-	250 000 €	-	-	-	250 000 €
	II	-	177 638 €	-	-	-	
	III	-	Travaux isolation, étanchéité, mise aux normes	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
F. Mitterrand Moissac	I	-	-	-	-	-	Néant
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	-	
Ingres Montauban	I	-	150 000 €	-	-	-	150 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	Travaux étanchéité, isolation et sécurité électrique	-	-	-	
J. Jaurès Montauban	I	-	-	-	-	30 000 €	30 000 €
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	Travaux d' isolation et d'étanchéité	
O. de Gouges Montauban	I	-	-	-	-	-	Néant
	II	-	-	-	-	-	
	III	-	-	-	-	-	

ANNEES COLLEGES		2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	TOTAUX
J.H Fragonard Nègrepelisse	I	-	50 000 €	40 000 €	50 000 €	-	140 000 €
	II	-	68 000 €	-	-	-	
	III	-	Construction local rangement	Rénovation revêtement de la piste	Travaux isolation et sécurité électrique	-	
Pierre Bayrou St Antonin	I	100 000 €	-	-	70 000 €	50 000 €	220 000 €
	II	106 293 €	-	-	35 000 €	-	
	III	Structure artificielle d'escalade	-	-	Réhabilitation des plateaux EPS	Création local pour rangement gros matériel	
J. Rostand Valence Agen	I	-	180 000 €	-	-	-	180 000 €
	II	-	28 137 € (vestiaires)	-	-	-	
	III	-	Travaux isolation, installation système de chauffage, mise aux normes sécurité vestiaires	-	-	-	
TOTAUX	AP	100 000 €	630 000 €	550 000 €	520 000 €	480 000 €	2 280 000 €

I : Programme
II : Point financier à ce jour
III : Nature des travaux

Le Président,

Réalisé
En cours
Non réalisé